



La Feuille de chêne



**Bulletin municipal semestriel
pour l'information des habitants**

n°8 / Printemps 2012

Ont participé, à l'élaboration de ce numéro, à des degrés divers (réunions, rédaction d'articles, photos, propositions) :

**Maurice Audras
Geneviève Bouvet
Jacques Deplace
Nadège Frachisse
Myriam Jean
Daniel Jullien
Philippe Larnaud
Nathalie Vilet**

Et les jeunes rédacteurs du Conseil Municipal des Jeunes que vous découvrirez en pages centrales.

Sommaire.

Le mot du maire	pp 3, 4
Chronique municipale	pp 5-10
Conseil municipal jeunes	pp 11-14
Communes : bribes d'histoire	pp 15-16
Chronique intercommunale	pp 17-19
Informations Ecobuage	pp 20-21
Etat civil	p 22
Informations pratiques	p 23
St Victor hier et aujourd'hui	p 24



**Vœux du Conseil Municipal ... avec les jeunes conseillers ...
et les panneaux sur "les Institutions"
réalisés (et prêtés) par l'Association des Anciens Maires de l'Ardèche.**

Le mot du maire

L'année 2012, étant déjà bien entamée, elle s'est montrée assez capricieuse, avec un mois de janvier relativement chaud et sec suivi d'un mois de février qui a surpris avec un froid et une bise intense pendant près de 15 jours. Il était temps que cela s'arrête car les conduites d'eau n'auraient pas résisté. Quelques compteurs ont rendu l'âme, heureusement rien de très grave, tout le monde a réussi à se protéger. Gardons en mémoire que la nature peut nous réserver bien des surprises.

2012 a permis de vous compter : ce sont deux agents recenseurs qui ont quadrillé la commune pour vous rencontrer. Dans l'ensemble, vous leur avez réservé un bon accueil, je vous en remercie. Notre population reste stable, il n'y a pas de grosse évolution. Les données seront dépouillées par l'Insee. (Institut National des Statistiques et Etudes Economiques) Le résultat définitif sera connu dans les mois à venir, ce qui permettra entre autres de déterminer les dotations de l'Etat à la commune.

2012, année d'élections : on dit qu'une année d'élections rien ne « fonctionne ». Nous avons voté pour les Présidentielles en Avril avec un résultat du 1er tour très « inquiétant », puis 2ème tour changement de Président. Souhaitons-lui de la réussite dans sa fonction.

Les 10 et 17 juin ce sera au tour des Députés de passer par les urnes. Vous pourrez dans les jours qui suivent, découvrir leurs programmes. Plusieurs réunions seront organisées localement. Je vous encourage à y participer. Que ce vote ne nous réserve pas les mêmes surprises que les Présidentielles.

Je vous félicite pour votre participation, proche de 85%.

Je remercie également « l'électeur » qui a voté pour moi, pour un poste auquel je n'étais pas candidat !

2012 : année importante pour la commune avec de gros chantiers de travaux, la fin de la PVR de Grenouillat (Participation Voirie et Réseaux), le démarrage de travaux d'aménagement sur le bâtiment de Deyras et, espérons démarrer le chantier de la station d'épuration du Charencey.

Ces sujets seront évoqués dans ce bulletin.

Daniel Jullien

Chronique municipale

Travaux au Village

Le mur de soutènement de la place du cimetière situé en face de la maison des associations menaçait de s'écrouler.

En partenariat avec le propriétaire voisin il a été remis en forme. Après sa démolition, l'équipe maçonnerie de Tremplin ("brigades vertes") a procédé à sa reconstruction avec l'aide du matériel et des employés communaux.

Comme d'habitude, la qualité du travail permet une esthétique sympathique.

Et quelques ...

Recommandations paysagères Hameau de Grenouillat à Saint-Victor

Recommandations paysagères et architecturales à caractère général :

- ✓ Les murets des terrasses façonnent le paysage avec force; témoignage du labeur des anciens, ils seront conservés avec respect. Ils feront l'objet de réfection, y compris au sein des parcelles (pour fabriquer des niveaux au jardin). Seules quelques entrées dans les parcelles impliqueront une démolition partielle du muret de soutènement. Les compteurs et branchements seront intégrés si possible, au muret près de l'entrée.
- ✓ L'implantation des maisons par leurs faitages principaux visera une disposition perpendiculaire à la pente du terrain, avec une orientation sud-est. Ainsi, il ne sera pas réalisé de déblai et de remblai. Les toitures, de couleur rouge traditionnelles, seront dans la même orientation.
- ✓ Les maisons auront un retrait par rapport à la limite de rue qui s'adaptera aux vues, de manière à avoir un jardin avant côté sud, selon chaque situation.
- ✓ Au nord de la nouvelle voie, la limite sur rue sera faite d'un muret de pierres sèches de 0,70 m ou d'une haie basse s'inscrivant dans le paysage de terrasse (voir pas de clôture, ce qui permettrait de profiter pleinement des vues). Les ouvertures pour entrée sur rue seront réduites à 2,50m, 3m au maximum.
- ✓ Le boisement au nord sera conservé.
- ✓ Les arbres de chaque parcelle et les haies, seront conservés autant que possible. Il sera replanté au moins 2 arbres fruitiers par parcelle pour respecter et faire écho au caractère du village.
- ✓ Les nouvelles limites séparatives entre les jardins seront plantées de haies champêtres (essences régionales, chêne, buis, cornouiller, églantier)
- ✓ La partition de chaque parcelle actuelle devra être réfléchie par chaque propriétaire pour inciter à une utilisation intelligente du terrain laissant de grands espaces d'aisance (ne pas mettre de maison en plein milieu de parcelle si possible), des accès raisonnés, un respect du paysage et du relief actuel, une mise en valeur des vues, une gestion des eaux pluviales adaptée. Un plan d'aménagement général entre tous les propriétaires actuels permettrait d'aboutir à un projet cohérent à court, moyen et long terme.

Par la Direction Départementale des Territoires (Délégation Territoriale nord-Ardèche)

Quelques pistes pour rendre son milieu de vie le plus harmonieux possible

Jointine ... un espace intercommunal de découverte ...



Après le temps de réflexion, de concertation, de propositions, le sentier du lac de la Jointine devient une réalité concrète.

Rappelons que c'est une retenue utilisée pour les besoins de l'irrigation agricole et que notre intervention n'a pu être possible qu'avec l'approbation de l'ASA de la Jointine (Association Syndicale Autorisée) et des propriétaires riverains .

Ce projet a été conduit par les deux municipalités de St Victor et d'Etables, avec des relations conviviale et efficaces. Il faut aussi remarquer l'engouement qu'ont reçues les deux journées citoyennes :

- celle du 28 janvier a réuni une cinquantaine de participants équipés et motivés qui a permis d'ouvrir entièrement le passage.
- celle du 24 mars (30 volontaires) a été dédiée à l'aménagement complémentaire du tracé et au nettoyage du lieu.

Joli travail des collègues d'Etables

La caisse locale du Crédit agricole centre-est s'est jointe au groupe de travail afin d'apporter leur contribution à la réalisation de deux panneaux d'accueil et d'informations. De plus, les administrateurs de la caisse ont participer avec les bénévoles des deux communes au balisage du sentier ce lundi 7 mai, cette même demi-journée, a été pour les plus costauds de poser les traverses afin d'aménager les zones humides. (photo jointe).

Concernant la conception des panneaux d'accueil, nous remercions *Denis, Antoine et Maurice* pour leurs connaissances. Pour 2013, le groupe de travail se penchera sur la réalisation de panneaux "ludiques", d'un ou plusieurs coin pique nique, de la réfection de la passerelle..., etc

Jean Dodet



Habitants de St Victor et d'Etables !

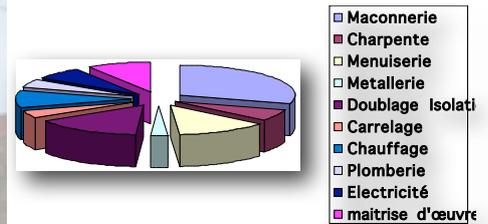
Afin d'inaugurer le sentier de la Jointine, vous êtes tous invités à venir pique niquer autour du lac

le Dimanche 8 juillet 2012 vers 11h30 :

l'apéritif sera offert par les municipalités et le Crédit agricole centre est, et chacun amènera son pique nique, (affiches et articles dans les journaux préciseront cette journée).

Bâtiment de Deyras.

Depuis le 10 février, notre ancienne école publique de Deyras a subi quelques transformations : des dalles en béton ont remplacé les vieux planchers et, en mai, elle revêtira une nouvelle toiture. Viendront ensuite des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs qui s'étaleront jusqu'à la fin de l'année.



Répartitions des lots en fonction de leur coût

Les équipes de professionnels et les membres de la commission municipale s'activent chaque semaine pour suivre l'avancée du chantier et décider des choix esthétiques qui pareront le bâtiment.

Philippe Larnaud

Tourisme St Victor ...

allez visiter le site de notre commune ... vous aurez l'impression de voyager !

Quelques échos de l'Assemblée Générale des Gîtes de France-Ardèche (Rosières 19 mars)
rapportés par notre adjointe *Nicole Cibaud* qui y participait.

Communication.

Niveau Ardèche

Quatre guides sont à disposition, ils sont en voie d'amélioration.

La notoriété des Gîtes de France, marque reconnue, est satisfaisante avec une 3ème place dans le classements nationaux.

La clientèle est française à 70 %.

290 000 consultants du site Internet" cette année, en nette augmentation (156 000 en 2010).

Projet de renforcement du référencement sur le portail avec un nouveau site réalisé et accessible depuis le début avril. Sous l'intitulé général "Ardèche Le Goût", notre département est divisé en quatre zones : Ardèche verte, Ardèche Plein Cœur, Sources et Volcans d'Ardèche, Ardèche Plein Sud.

Au niveau national, on compte 2 400 000 "visites". Le site "mobile" est très sollicité notamment pour le répertoire des coordonnées GPS.

Il est noté que 50 % des réservations se font par téléphone, l'autre moitié par Internet (répartie en deux parties égales entre site national et site départemental).

Les Gîtes de France s'inscrivent aussi dans les "réseaux sociaux".

Bilans.

En Ardèche le taux de remplissage de la saison estivale est de 81 % (en comparaison avec le plus élevé : le Vaucluse à 86 %).

Un mois de janvier intéressant avec le passage du Rallye de Monte Carlo mais globalement, moins de réservations en début d'année 2012 qu'en 2011.

Orientation de la fédération d'Ardèche.

Négociation en cours pour le maintien du statut fiscal des chambres d'hôtes.

Projet de renouvellement des classements tous les 3 ans (au lieu de 5) et incitation aux propriétaires de Gîtes pour soigner leur décoration et valoriser la marque Gîtes de France.

Réalisation d'offres promotionnelles de dernière minute à prix réduit.

Pour notre Village de vacances et notre camping; rendez-vous à l'automne pour un bilan estival 2012 !

L'Ardéchoise (13 juin ...) et Critérium Dauphiné (5 juin).

A l'occasion de la grande course cycliste dont le départ et l'arrivée se déroulent à Saint-Félicien, en 2011, un groupe d'élus a réuni les associations et villageois afin de décorer le village aux couleurs de l'Ardéchoise.

Des ballons jaunes et violets virevoltant aux volets, barrières et vitrines, ont égayé les rues du village, ainsi que la réalisation de la pyramide de vélos, décorés ou non, par chaque association et bénévole.

Pour 2012, la course (l'Ardéchoise en 4 jours) traverse notre village le mercredi 13 juin vers 7h15 en direction de Deyras et de Colombier le Vieux.

Le 13 juin 2012, pour les 20 ans de l'Ardéchoise (la 21^{ème} édition), une innovation car ce sera la première fois que les coureurs cyclistes traverseront St Victor (vers 7 h 15) pour relier Colombier le Vieux en passant par Deyras. St Félicien St Victor Deyras en passant par le cimetière, Corsas, Château de Chirol, Deyras par la salle des fêtes, direction Colombier le Vieux. Cet itinéraire fait partie du circuit de 4 jours.

Au vu du nombre de vélos nous serons amenés à fermer la route pour des raisons de sécurité, sachant que ce sont 900 coureurs qui vont emprunter ce circuit. Une première réunion avec élus et associations a permis d'émettre quelques idées : pyramide à réinstaller (lieu à décider), décoration du village avec la contribution du Conseil Municipal de Jeunes, de l'école, des commerçants et des riverains... une animation Place de la fontaine, voire à Deyras ? ... à décider à la prochaine réunion. Si vous avez du temps disponible, n'hésitez pas à vous joindre à nous.

Myriam Jean, Daniel Jullien

Un petit tour au snack ! à pied, à cheval, en vélo, en voiture...



Nathalie et Gil, ont déjà "attaqué" la saison au snack ... et avec le sourire . Allez donc y faire un tour !...



L'équipe "ardéchoise" de St Victor ! ici autour d'une table.

Quelques dates pour l'animation St Victor :

Vendredi 4 mai 20 h 30 : salle de la mairie

Vendredi 1er juin 9 h 30 : installation décoration

Mercredi 13 juin : passage *Ardéchoise* de 4 jours

Samedi 16 juin : *Ardéchoise*

(on cherche des bénévoles pour les parcs de stationnement).

Attention !

**Mardi 5 juin 14 h 30 - 16 h 30 :
passage *Critérium Dauphiné*
(depuis St Félicien - St Victor -
Les Clots - Mur de Boze - St
Félicien (arrivée de l'étape).**

**La circulation sera donc
impossible sur la D532 et la D578
et tous les accès à ces
départementales seront fermés.**

Prenez vos précautions !

Carnaval

Le mardi 21 février dernier, *Josy Boni* et son équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale organisaient le traditionnel carnaval de Saint Victor.

Encore une fois, elles ont proposé une animation de qualité et permis à tous, petits et grands, de partager un très bon moment de convivialité.



L'après-midi avait débuté par l'intervention de *Nathalie Lorant*, de « la Forêt des Contes de Vocance », qui a su enchanter son auditoire grâce, notamment, à sa narration des aventures de "Beurette la galette". Elle a également pu compter sur la participation très active des nombreux enfants présents pour l'accompagner à « la chasse à l'ours », histoire bien connue des petits.

C'était ensuite au tour de la BATUCADA de l'école de musique de Colombier le Vieux d'entrer dans la danse. Cette sympathique formation y a entraîné tous les carnavaliers, pendant le défilé dans les rues du village, sur le rythme endiablé de ses percussions.

Enfin, il était impossible de finir la journée sans mettre Carmentran sur le bûcher, avant que tous ne se retrouvent autour d'un goûter bien mérité.

Un grand merci à nos bénévoles et à tous les participants pour avoir, une fois encore, agréablement animé notre village l'espace d'un après-midi et rendez-vous l'année prochaine !

Nathalie Vilet



**CONCOURS
DE MAISONS
ET BALCONS FLEURIS**



ORGANISÉ PAR
L'OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE SAINT-FÉLICIEN
DU 20 JUIN 2012
AU 20 JUILLET 2012
SUR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-FÉLICIEN

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
04.75.06.06.12

CONCOURS DE MAISONS ET BALCONS FLEURIS (visibles de la voie publique)

L'objectif du concours intercommunal des Maisons et Balcons fleuris est de favoriser le fleurissement du Pays de Saint-Félicien en complétant l'effort réalisé par les municipalités, afin d'offrir aux habitants et aux habitantes un cadre de vie encore plus agréable à l'oeil et où il fait bon vivre. Tous les habitants et habitantes du Pays de Saint-Félicien résidant dans les villages, en maison de village, en pavillon ou en immeuble sont invités à prendre part à ce concours.

Les participants peuvent s'inscrire du 20 juin 2012 jusqu'au 20 juillet 2012 au plus tard.

**Pour plus de renseignement vous pouvez contacter Valérie
au 04.75.06.06.12**

ou par Courriel : info@tourisme-saintfelicien.fr

**Avec la participation active de nos jeunes élus du CMJ
(CMJ ? Conseil Municipal des Jeunes, évidemment !)**

Les Clots : des abribus accueillants et protecteurs

En complément de l'aménagement des arrêts de bus, les abris sont installés. Situés de chaque côté de la D 532, ils permettent à tous les utilisateurs des bus, en particulier les enfants scolarisés, d'attendre au départ et à l'arrivée dans des conditions de confort et de sécurité améliorées.

L'équipe technique démontre ses compétences et son efficacité.



Mais que s'est-il passé le 20 mars ? ? ?

C'était l'arrivée du printemps. Certes ! Mais rien d'inhabituel à cela.

Non, « l'événement » de la journée, c'était plutôt l'arrivée du nouveau site internet de la commune !

Nous en avons déjà beaucoup parlé. Nous avons régulièrement annoncé sa mise en ligne prochaine. Et désormais, enfin, vous pourrez vous y connecter sur www.saint-victor-ardeche.fr

Il aura fallu de nombreuses heures de travail à l'équipe en charge de ce site (Nathalie Vilet, Myriam Jean et Geneviève Bouvet) pour arriver à bout de la saisie de toutes les informations.

Il faut dire que nous avons à cœur de proposer un site le plus complet possible, facile d'utilisation tout en étant convivial. Et le résultat semble être là.

Même si l'ensemble reste, certainement, perfectible – et nous continuons à y travailler – les visiteurs de ces pages ne devraient pas avoir de peine à trouver les informations qui les intéressent.

Ils pourront ainsi y suivre le travail de nos élus, s'informer sur les démarches administratives ou encore trouver les horaires des différents services publics de notre canton.

Une rubrique est également dédiée aux associations et nous encourageons celles qui ne l'ont pas encore fait, à nous fournir une présentation de leurs activités et, pour les autres, à continuer à nous tenir informés de leurs manifestations et de tout changement dans leur organisation.

Un espace intercommunautaire devrait aussi bientôt voir le jour, tout comme une rubrique « vie locale », qui sera régulièrement mise à jour et où vous pourrez suivre l'actualité de notre commune.

Enfin, pour les touristes potentiels qui souhaiteraient venir découvrir Saint Victor et sa région, la page « tourisme » leur apportera de précieuses informations sur le village- vacances et les différentes activités proposées sur cet espace de Pouyol.

Ce site, que nous voulons vivant, est avant tout le vôtre. Aussi, n'hésitez-pas à nous faire parvenir vos commentaires, vos suggestions, voire même vos critiques.

Bonne navigation sur notre (votre) site internet !
[http://www.saint-victor-ardeche.fr/](http://www.saint-victor-ardeche.fr)

Nathalie Vilet

La Feuille de chêne de St Victor ... sur la toile du monde !



Bienvenue sur le site de Saint Victor

Saint **Victor** est une **commune de moyenne montagne**, située à 20 km de Tournon et d'Annonay.

Son chef-lieu est situé sur un col à 620 m d'altitude et la commune s'étend sur 3200 ha (32 km²) entre 240 m vers la Daronne et 881 m au bien nommé Chatelas, évoquant un ancien château dont les mystères ne sont pas encore dévoilés.

Une population en constante évolution.

La commune abrite aujourd'hui 969 habitants répartis autour de trois clochers et en de nombreux hameaux ...

Un souvenir de 2200 hab en 1860 obligerait à revenir sur ce maximum de population rurale en France (et une Ardèche qui en comptait 380 000 à ce moment-là) ...

La guerre 14-18 a laissé des traces avec 104 morts inscrits sur les Monuments aux Morts du chef-lieu et de Deyras (sur 1 700 habitants). Le minimum fut atteint au bout de l'exode rural en 1950 avec 760 habitants. La remontée, depuis, ne s'est jamais démentie et semble même s'accélérer ; la commune devrait atteindre les mille habitants dans les prochaines années.



Une activité économique aux multiples facettes...

- des entreprises de bonne taille autour du bois : ébénisterie, menuiserie charpente, scierie ... certaines implantées dans la zone artisanale d'intérêt communautaire ;
- des artisans en toutes les branches, de l'électricité au carrelage ou à la viande ;
- des commerces qui proposent épicerie, boulangerie, boucherie aux habitants et visiteurs ;
- une agriculture encore très présente avec une soixantaine d'exploitations dont la moitié "professionnelles" (à plein temps) qui développent des activités d'accueil ou de loisirs ;
- un restaurant-traiteur qui fait écho à la présence d'un ensemble touristique : village de vacances (18 gîtes), camping, snack, piscine au pied de Chantelemuze ;
- un boulodrome intercommunal qui est aussi lieu de rencontres ;
- sans oublier les emplois à l'extérieur vers St Félicien, Annonay, Tournon sur Rhône et la vallée du Rhône jusqu'à Lyon.

A LA UNE !

Les conscrits, chanteurs de Mai...

Le Préfet a décidé de **lever l'interdiction d'usage du feu** qui était en vigueur depuis le 27 mars 2012. Cette décision s'applique à compter du 12 avril 2012.

Toutefois, à partir de cette même date, il est fait **interdiction aux particuliers de procéder au brûlage des déchets verts**. Les exploitants agricoles et forestiers, dans le cadre de leur activité professionnelle, bénéficient d'une dérogation.

(plus d'informations sur le site de la Préfecture de l'Ardèche)

Horaires d'ouverture des Services

Le secrétariat de Mairie est ouvert :

- le Lundi de 14 H à 17 H 30
- le Mardi de 14 H à 17 H 30
- le Mercredi de 14 H à 17 H 30
- le Jeudi de 14 H à 17 H 30
- le Vendredi de 8 H à 12 H
- le Samedi de 8 H à 12 H

Permanence du Maire

- Le Mardi de 10 H à 12 H et de 14 H à 16 H 30
- Le samedi Matin de 10 H à 12 H

Contacts

- Téléphone : 04 75 06 00 47
- Fax : 04 75 06 00 47
- courriel : ma-stvic@inforoutes.fr

Vous pouvez commencer la visite ... la réalité est plus belle que l'image!

<http://www.saint-victor-ardeche.fr/>

Conseil Municipal Jeunes

Depuis
le 3 décembre 2011,

la commune de Saint Victor
compte 10 nouveaux élus,
ceux du *Conseil Municipal
Jeunes*.

Après avoir fait l'expérience d'une vraie
élection,
*Baptiste, Emeric, Valentin, Jenifer,
Océane, Clauhelye, Rémi, Morgane,
Jade et Camille*
sont désormais les Conseillers Jeunes
et ce, pour un mandat de 2 ans,
jusqu'en 2013.

Ils avaient tous montré beaucoup
d'intérêt pour la démarche et, une fois,
élus, leur motivation n'a pas varié.

Certes, il leur faudra encore apprendre
que les contraintes réglementaires et
financières ne leur permettront pas de
tout réaliser mais ils sont, en tout cas,
remplis de bonne volonté et surtout, ils
ne manquent pas d'idées !

Notre but était de les inciter à
s'impliquer pleinement dans la vie
locale. Leur enthousiasme à travailler
sur des projets concrets ne peut donc
que nous réjouir.

Et prenant leur rôle d'élus très au
sérieux, nos jeunes concitoyens
tenaient aussi à rendre compte de
leur travail.
Un Bulletin Municipal Jeunes est donc
à l'étude.

En attendant sa finalisation, ces 4
pages leur sont dédiées et nous
espérons qu'elles vous permettront de
mesurer leur engagement, dont nous
ne pouvons que tous les féliciter.

Nathalie Vilet



Noël ... nouvelle lumière de la démocratie

Conseil Municipal Jeunes

A Saint Victor,

les jeunes aussi ont leur conseil municipal : c'est le CMJ.

10 candidats se sont présentés et ont été élus, avec l'envie d'agir et de s'impliquer dans la vie locale.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de leur expliquer ce qu'est un conseil municipal.

Le jour de l'élection, ils ont été présents pour tenir les urnes et faire le dépouillement.

Depuis, ont eu lieu plusieurs conseils municipaux, présidés par M. Le Maire *Daniel Jullien*, ainsi que Mesdames *Vilet Nathalie* et *Frachisse Nadège*, conseillères municipales et responsables du CMJ.

Deux commissions de 5 personnes ont été créées :



Culture, sport et animations

(dirigée par Nathalie Vilet)

Baptiste, Morgane, Rémi, Valentin, Emeric

Cadre de vie et environnement

(dirigée par Nadège Frachisse)

Camille, Clauhelye, Jade, Océane, Jenifer,

Et plusieurs idées

ont déjà été proposées
et ont commencé à être
travaillées :

le fleurissement du village
la propreté du village et le tri des
déchets
un cinéma en plein air cet été
un « foyer des très jeunes »
une table de ping pong aux aires
de jeux
la décoration du village pour
l'Ardéchoise
la 1ère organisation d'un
Intervillages
pour cet été

Pour finir, ce n'est pas parce qu'on
est jeunes
qu'on n'a pas d'idées
et qu'on n'est pas motivés !
Au contraire !!

Morgane



Et ils étaient présents devant le monument aux morts à Deyras ce 8 mai

Conseil Municipal Jeunes

Cadre de vie

La propreté du village et le tri des déchets étant des thèmes fréquemment évoqués lors des séances du CMJ, les jeunes conseillers ont émis l'idée d'organiser une réunion publique sur le sujet. A cet effet, une visite de la déchetterie intercommunale sera organisée, ainsi qu'une rencontre avec un animateur du Sytrad (Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme). Lors de cette réunion, prévue pour le dernier trimestre 2012, que les enfants du CMJ animeront, des ateliers pratiques pourraient être proposés ;

Ardéchoise

L'Ardéchoise devant passer par St Victor, il est prévu pour l'occasion de décorer le village.

Comme l'année dernière, toutes les associations de la commune seront sollicitées pour travailler ensemble et il est prévu d'y associer les jeunes élus du CMJ.

Aires de jeux

A l'occasion d'une réunion du CMJ, les conseillers jeunes, accompagnés de quelques élus, se sont rendus au terrain multisports.

La première idée était d'installer une table de ping pong, à côté de la balançoire.

La seconde était de profiter des anciens vestiaires du basket club pour en faire une salle pouvant accueillir un « club des jeunes » (à l'image du Foyer des Jeunes mais réservé aux enfants de moins de 16 ans). Si les modalités de création de ce club ne sont pas encore clairement définies, l'idée d'utiliser ce local était intéressante.

D'un point de vue technique, la transformation des deux anciennes douches en une seule pièce ne présente pas de grosses difficultés et pourrait être confiée aux employés communaux. Le coût de ces travaux a été prévu au budget primitif de la commune et leur réalisation devrait pouvoir intervenir d'ici l'automne 2012.

Intervillages

L'idée est d'organiser un intervillages pour les jeunes de 10 à 16 ans, cet été.

Les communes du canton, ainsi que les communes de St Jeure d'Ay, Préaux et Etables ont été sollicitées afin de communiquer leur calendrier des fêtes et d'éviter au maximum plusieurs manifestations le même jour. Le choix du lieu (boulodrome, village vacances, ...) ainsi que les modalités d'organisation feront l'objet d'un travail en commun lors des toutes prochaines séances du CMJ.

Cinéma en plein air

La commission « culture, sport et animations » travaille sur l'organisation d'une ou deux séances de cinéma en plein air, cet été. Le travail de recherche a commencé et, si le choix du lieu n'est pas définitif, le site de Pouyol pourrait accueillir cette « salle de cinéma », notamment grâce à la proximité de la salle des fêtes pouvant être une solution de repli en cas de mauvais temps.

Fleurissement du village

Un groupe de travail s'est réuni le 20 mars dernier, en présence de la commission « cadre de vie » du CMJ, des conseillers municipaux adultes en charge du sujet et de Frédéric Gardon, employé communal. Une visite des espaces pouvant être fleuris a été effectuée et le groupe de travail a choisi la répartition des fleurs dans les différents bacs, en fonction de leur couleur.



Au CMJ, nous avons trouvé que le sapin près de l'église était vide. Alors, nous avons décidé de le décorer ! Pendant une réunion, nous avons fabriqué des guirlandes, des boules ... Puis, à la réunion suivante, nous l'avons décoré. Nous l'avons fait avec l'aide des conseillères municipales, *Nadège Frachisse* et *Nathalie Vilet*.

Cela a été notre premier projet !!
Jade, Jenifer, Océane

CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

MANDAT 2011 – 2013

Nous, jeunes élus de Saint Victor, nous engageons à :

** être le porte-parole des jeunes qui nous entourent*

** être assidus aux réunions*

** en cas d'absence, prévenir la personne qui nous a convoqué 24 h avant la réunion*

** participer aux manifestations de manière active*

** être attentif à celui qui parle :*

on s'écoute

on ne se coupe pas la parole

on demande la parole

on se respecte

on est sérieux

on est tolérant sur les idées de chacun

on est attentif envers toutes les personnes

** être poli envers toutes les personnes qui nous entourent*

** ne pas proférer d'insultes*

** être cohérent entre ce que nous disons et ce que nous faisons*

** rendre les lieux de réunions comme nous les avons trouvés : propres, chaises rangées ...*

** éteindre les téléphones portables pendant les réunions*

** respecter ce règlement*

NB Cette chartre a été signée par tous les membres du Conseil Municipal Jeunes.

Information citoyenne.

Communes et Conseils municipaux, un brin d'histoire.

Quand notre conseil municipal se réunit (une fois par mois) il le fait dans un cadre constitutionnel issu de l'histoire de notre pays. Quand des futurs citoyens se réunissent en Conseil municipal de jeunes, ils préparent la suite où ils participeront peut-être à la gestion du bien commun.

Des paroisses aux communes.

Les communes sont issues des anciennes "paroisses" du Moyen Age¹ (1) qui rythmaient, autour du seigneur et de l'Eglise la vie des paysans dans les villages. La Révolution de 1789 avait institué les "communes" dans un régime juridique unique, comme des organes s'administrant librement dans le cadre de la nation. Ainsi 40 000 communes remplaçaient les 60 000 paroisses existantes ...

... mais quelques années plus tard :

"le préfet, essentiellement occupé de l'exécution transmet les ordres au sous-préfet, celui-ci aux maires des villes, bourgs et villages, de manière que la chaîne d'exécution descend sans interruption du ministre à l'administré et transmet les lois et les ordres du gouvernement jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social avec la rapidité du fluide électrique"

C'est ainsi que s'exprimait mr Chaptal, ministre de l'Intérieur de Napoléon en 1802 ... et chimiste². Dans ce système centralisé, les communes (et départements) ne sont que les relais du pouvoir central.

Les Révolutions de 1830 et 1848 vont participer à entamer ce centralisme mais c'est surtout sous la IIIème République (1871- 1940) que la situation va évoluer. C'est par les lois de 1831 (retour au principe d'élection du Conseil), 1837 (reconnaissance de la capacité légale) et celle du 5 avril 1884 (toujours référence aujourd'hui dans le Code général des collectivités territoriales), que les communes élisent librement leur Conseil municipal au suffrage universel direct. Le Conseil siège alors à la mairie et il est présidé par le maire désigné en son sein. La commune acquiert dans cette loi ce qu'on appelle la compétence générale, c'est-à-dire qu'elle peut régler par ses délibérations toutes les affaires sur son territoire ayant un intérêt local

Communes et Conseils municipaux aujourd'hui.

Malgré plusieurs tentatives pour en diminuer le nombre, il y a aujourd'hui 36 600 communes, un nombre très important qui étonne nos voisins européens, surtout que près de 4 000 d'entre elles ont moins de 100 habitants et plus de 25 000 (soit presque 3/4) ont moins de 700 habitants.

Les conseils municipaux sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Le nombre de conseillers est en lien avec la population : entre 9 et 69. Ce sont les conseillers municipaux qui élisent le maire, lors de la première réunion du Conseil au scrutin majoritaire à 3 tours. Il forme l'exécutif du Conseil avec les adjoints également élus et disposant d'une délégation de signature consentie par le maire et pouvant être retirée à tout moment. Le maire a un double rôle : à la fois agent de l'Etat et agent de la commune. Maire et adjoint(e)s reçoivent une indemnité en fonction de la population de la commune. Le maire peut voir sa responsabilité pénale mise en jeu pour "manquement à une autorisation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements". Ce qui parfois conduit à des excès que nombre d'élus ne souhaitent plus subir (ndlr).

Selon le Code général des Collectivités territoriales "*le Conseil municipal gère par ses délibérations les affaires de la commune*". Sa première compétence est le vote du budget de la commune. (voir le dernier budget approuvé sur l'exercice 2011 dans ce bulletin). Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du maire ou de la moitié des conseillers municipaux. Il établit son règlement intérieur et peut créer en son sein une ou plusieurs commissions chargées de l'instruction et du suivi de différents dossiers. Il peut aussi (depuis la réforme constitutionnelle de 2003) organiser un référendum local sur une affaire

¹ **Le Moyen Age** est la période définie par les historiens d'Europe occidentale entre la chute de l'Empire Romain d'Occident (476) et la prise de Constantinople par les Turcs Ottomans (1453) qui marque la fin de l'Empire d'Orient. Indiquons ici que les Chinois ou les Africains n'ont pas le même découpage historique.

² ... comme le lecteur peut s'en douter à la lecture. C'était le début de l'électricité avec Alessandro Volta et André Marie Ampère, toujours présents dans nos unités de mesure (Volt pour la tension électrique entre deux points d'un circuit et Ampère pour l'intensité du courant qui y circule).

relevant de sa compétence. De même, les électeurs locaux peuvent, par l'exercice d'un droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal d'une question relevant de la compétence de celui-ci.

Les Conseils municipaux sont publics et ouverts à tout citoyen.

Décentralisation et intercommunalité.

La politique de décentralisation initiée en 1981 (Gaston Deferre) a donné une existence politique aux Régions et Départements. Dans les années suivantes, la loi sur l'Administration Territoriale de la République (Pierre Joxe 1992) a instauré la création des Communautés de communes, par associations volontaires de communes. Ainsi par en haut et par en bas, une nouvelle organisation voit le jour pour les Collectivités territoriales. La dernière loi de décembre 2011 semble remettre en cause nombre de ces éléments mais peut-être est-elle en voie de modification ?

Sources.

Les informations contenues dans cet article sont issues pour la plupart de "Institutions" sous la direction d'Alain Renault, coordination Pierre Zelenko, Editions Ellipses.

Notes sur le Budget communal.

Le budget (première compétence du Conseil municipal) est mis à la disposition du public à la mairie une fois qu'il est adopté. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année; Il comporte deux sections : fonctionnement et investissement, qui doivent être toutes deux en équilibre réel afin que le budget soit légal. Les ressources des communes proviennent de taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti...), de transferts de l'Etat par le biais de dotations (fonctionnement et investissement) ou d'emprunts. Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, la Constitution prévoit un accroissement de l'autonomie financière des communes dont les ressources propres devront désormais constituer une "part déterminante" des ressources. De plus les communes ont depuis une liberté plus grande de choix d'assiette (sur laquelle est prélevée la taxe) et de taux pour les taxes locales



**Jeunes et Anciens
dans les gestes de la démocratie,
ici pour les élections présidentielles ...
...la politique comme un art du vivre ensemble.
Merci aux citoyens qui y participent !**

Chronique intercommunale.



La crèche "multi accueil"

Elle a ouvert ses portes le 2 mai 2012.

La structure peut accueillir simultanément jusqu'à 12 enfants de 0 à 6 ans.

Madame *Nadège Pleynet*, directrice, se tient à votre disposition pour les inscriptions et divers renseignements au 04.75.08.31.28.



Elle vous accueille du lundi au vendredi (7h30-18h) avec une équipe de 5 personnes, composée de 2 Auxiliaires de Puériculture : Mesdames *Lucie Boni* et *Emilie Reboulet*, et de 3 personnes qui détiennent le CAP Petite Enfance ou équivalent : Mesdames *Isabelle Besseas*, *Christine Julien* et *Caroline Pezilla*.

L'équipe de la crèche.

Premier plan : *Isabelle Besseas*, *Lucie Boni*

De gauche à droite : *Emilie Reboulet*, *Nadège Pleynet*, *Caroline Pezilla*, *Christine Julien*,

Située sous le couvent, à côté de l'Hôpital, "rue du pont vieux", dans les locaux achetés et entièrement rénovés par la Communauté de Communes, la structure offre aux petits un espace adapté à chaque âge, ainsi qu'une cour avec jeux extérieurs permettant aux enfants de se défouler en plein air.

Une "**Journée Portes Ouvertes**" à la Crèche a été organisée le Mardi 24 avril

Elle a connu un vif succès avec le passage d'une centaine de personnes accueillies par toute l'équipe de la crèche et découvrant la qualité de l'installation.

Myriam Jean

Relais Assistance Maternelle (RAM).

Les assistantes maternelles (20 sur la CC), qui, pour certaines, sont très impliquées dans le groupe de travail petite enfance "crèche", ont demandé d'avoir un Relais d'Assistants Maternelles. Jusqu'en 2011, les assistantes du canton dépendaient du relais d'Annonay. Depuis la disparition de ce Relais, les assistantes maternelles se sont trouvées démunies. En partenariat avec la communauté de Vernoux et celle de Lamastre, les élus et les partenaires du groupe de travail de la petite enfance et les élus communautaires, ont décidé et travailler afin de suivre la demande des assistantes maternelles.

A ce jour, une animatrice de relais doit être recrutée à temps plein (50 % pour la CC de Lamastre, 33 % pour la CC de Vernoux et 27 % pour la CC du pays de St Félicien) ce qui correspondrait à une présence sur la communauté de communes du pays de St Félicien les vendredis (le matin dédié à l'animation avec les assistantes maternelles et les enfants; les après midi réservés à l'accueil physique et téléphonique pour toutes demandes concernant la garde des enfants chez une assistante maternelle : contrat, paye, droit, ...)

Un aménagement est prévu dans le local du centre aéré, afin d'assurer un accueil convivial pour tous.

Myriam Jean

Centre aéré ... en toutes saisons.

HIVER ...

pendant les vacances de février les petites canailles en partenariat avec le GOLA d'Annonay ont pu partir en colonie de ski.

les 6-12 ans sont partis au COLLET D'ALLEVARD du 14 au 19 février

les 13-18 ans, à l'ALPE DU GRAND SERRE du 13 au 18 février.



La Communauté de communes du Pays de St Félicien, permet en se préinscrivant auprès du secrétariat de réserver les places (partenariat avec le Gola) destinées aux enfants vivant sur une des sept communes représentant la CC du Pays de St Félicien. 9 places ont été délivrées pour ce séjour.

Cette année, ce sont *Paul* et *Tessa* de Colombier le Vieux qui sont partis avec les 13-18 ans, et *Thomas*, *Eva*, *Agathe*, *Corentin*, *Louis*, *Cassandra* de St Victor et *Siana* de Bozas qui sont allés skier au Collet d'Allevard.

ETE ...

cette année, la Communauté de communes avec l'aide de la CAF vont permettre à *Anais* (Arlebosc) et *Mathilde* (St Félicien) de passer le BAFA (Brevet d'Aptitude à l'Animation). En contre partie, elles se sont engagées à travailler plusieurs saisons aux "petites canailles".

Le Centre aéré ouvrira cet été du 9 juillet au 17 août (6 semaines). Le programme et l'équipe d'animation seront présentés bientôt et permettront les inscriptions.

Suivez bien les informations dans la presse et les mairies.

Myriam Jean



Habitants de St Victor !

**Surveillez votre boîte aux lettres !
un numéro spécial du bulletin
de la Communauté de communes
doit y être déposé sous peu !**

En voici quelques extraits ...

CCAS Intercommunal Echos de la réunion du 14 mai 2012

La réunion se déroule à la Mairie de BOZAS à 20 h 30

Présents : Bozas : *Florence Dedieu, Annick Dambricourt, Robert Perret et Bernard Laquet* / Arlebosc : *Bernard Desbos et Gilbert Laquet* / Colombier le Vieux : *Christelle Seignovert, Myriam Géry et Jean Pierre Vialette* / Saint Victor : *Bernadette Blachon* / Saint Félicien : *Marion Hariche et Brigitte Chabannes*
Excusés : *Commune Pailharès, Catherine Mecherack (Colombier le Vieux), Françoise Alexandre (Bozas) Bernadette Mourier (Saint Félicien) et Daniel Jullien (Saint Victor)*

La réunion commence en faisant le point sur la prochaine activité intercommunale : remise à niveau du Code de la Route pour les personnes à partir de 55 ans
La « Prévention Routière » propose 3 dates : deux sont retenues. L'intervention se passera de 14 heures à 17 heures. Le coût de l'intervention sera de 150 € et pris en charge par l'intercommunalité en respectant ce qui a déjà été mis en place. Les places sont limitées et nous demandons une inscription ferme. Le nombre de participants prévu est de 15 par séance, mais nous demanderons la possibilité d'aller jusqu'à 20.

Mardi 16 octobre 2012 à 14 h à Arlebosc
pour les communes de : Arlebosc , Bozas et Colombier le Vieux

Mardi 11 décembre 2012 à 14 h à Saint Victor
pour les communes de : Saint Félicien, Pailharès et Saint Victor.

Pour information une lettre du CCAS Intercommunal sera envoyée à chaque mairie pour mettre dans les bulletins municipaux d'ici septembre. Les inscriptions se feront en mairie. De la publicité sera faite localement.

A propos « des Risques Domestiques » : Intervention retardée, l'intervenant ayant eu des problèmes de santé.

Arlebosc : pas de nouvelles : apparemment la nouvelle directrice n'aurait pas été informée

Saint Félicien : pas de nouvelles non plus des Ecoles
Colombier le Vieux :

Mardi 5 juin : intervention au niveau de toutes les classes
Jeudi 31 mai : pour le CP intervention gratuit sur « les dents »

Questions Diverses : réflexions variées sur les prochaines interventions possibles

Prochaine réunion CCAS Intercommunal le lundi 10 septembre 2012 à la mairie de Saint Félicien à 20 h 30.

Annick Dambricourt (CCAS BOZAS)

Les 19 et 20 octobre 2012

Entretiens du Terroir Pays de Saint-Félicien/Salle des Fêtes de Saint-Victor

Combien de maîtres. Découvrons notre pays et découvrons de ne pas trouver le fromage de Saint-Félicien ? signifiant que ce fromage est fabriqué actuellement à Saint-Maurice au Sud-Ouest de Stas, mais découvrant peut-être en parcourant nos beaux paysages de moyenne montagne la Vallée de Saint-Félicien ?
Entre fromages «chèvre» ou «chèvre», la Pléiade ou la tomate en octobre...
...J'utilise également dans les gâteaux, les salades et charnières d'hiver, les fruits et jus de fruits qui ne rassemblent pas à base des grandes surfaces...
...et le monde d'élevage de l'architecture des maisons paysannes, découvrons les modèles des étables locales et l'accueil chaleureux dans les communes de villages...
Qui notre Pays de Saint-Félicien est riche de ressources, de savoir-faire, de vie associative...
C'est pour le montrer et mieux le valoriser que la Communauté de Communes en partenariat avec l'Association Terroir et Cultures Internationales, organise des Entretiens du Terroir les vendredis 19 et samedi 20 octobre à la salle des fêtes de Saint-Victor.
Ces jours là deux auteurs locaux viendront présenter leurs productions et leurs savoir-faire et accueillent des chercheurs, universitaires qui feront part de leurs connaissances des terroirs dans la mondialisation comme de leurs travaux sur les appellations fromagères et leur histoire. Nous accueillons ainsi Gilles Fumey, géographe de l'alimentation (Paris Sorbonne), Christian Bratton, géographe de la mondialisation, Laurence Bléron anthropologue des terroirs.

Mais ce n'est pas tout !
Ces vendredis 19 et samedi 20 octobre se déroulent au sein de la «Fête du terroir» qui sera tenue comme il se doit en notre Pays, sous l'égide de l'Association de Terroir du Pays de Saint-Félicien.
Et le dimanche 21 octobre, au même lieu, la Salle des Fêtes de Pays de Saint-Félicien, l'Association de Terroir organise une journée de goût et de Terroir en fête.

Le terroir du Pays de Saint-Félicien est de grande force, sans nombre. Non le terroir de Saint-Victor du 19 au 20 octobre, un terroir qui apporte notre identité, un terroir non pas fermé sur une pureté illusoire et dangereuse mais ouvert au monde, au monde qui nous aide par l'échange, à être ce que nous sommes.
Le terroir n'est pas la fermeture de l'identité locale créée par elle-même.
Le terroir n'est la construction de soi dans l'ouverture au monde !
Bonne nuit : **Entretiens du Terroir pour échanger et Terroir en Fête pour déguster le bonheur d'être et de vivre en Pays de Saint-Félicien.**

Infos : Informations sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien
Place de l'Église - 07100 Saint-Victor - Téléphone : 03 47 82 07 07 - web : www.ccsf.fr
Médiateur : mediateur@ccsf.fr - Fiche Info de Saint-Félicien : www.saint-felicien.fr

Juillet à novembre 2012

Terroir en Fête !

Sous l'égide de la Communauté de Communes, « Terroir en Fête » fédère les manifestations organisées dans tous nos villages entre fin de septembre autour de l'agriculture par les maîtres, associations ou Comité des Fêtes.
Nous commençons ainsi à
- Bozas avec une «Fête du Fromage» le dimanche 4 juillet,
- Colombier le Vieux de son Agri-culturel le samedi 4 août,
- Pailharès campagne à l'«Elevage» le mardi 14 août au soir,
- pour la Fête de la chèvre et du fromage à Saint-Félicien le dimanche 19 août,
- Arlebosc «Village» l'été avec la «Fête de la Fabrique» le dimanche 26 août - mais la fête continue
- la «Fête aux pommes» se tenait à Pailharès le dimanche 16 octobre à Saint-Victor, se poursuivra le Samedi du goût le dimanche 21 octobre, Et la saison «Terroir en Fête» se terminera avec l'après qui aura pu se continuer à grande échelle avec la «Fête aux pommes» à Pailharès le samedi 23 novembre...

Les 2 et 3 juin 2012

Les 24 heures naturalistes en Pays de Saint-Félicien - Ardèche Verte

Cette année «24 heures naturalistes», qui s'y a quelques années de quelques participants dans le département de la Drôme, est d'actualité notre connaissance de la biodiversité sur un site naturel, et de le partager avec les élus et la population locale. En Ardèche, les «24 heures naturalistes» sont organisées par la Fédération Ardèche - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.
Cette année c'est la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien qui accueille les «24 heures naturalistes», autour de deux activités : la réalisation d'inventaires des richesses naturelles, et l'organisation de deux sorties «découverte» pour le grand public.

Ecobuage ? Le préfet ...



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction Départementale des Territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2012-103-0003
relatif au brûlage des déchets verts

Le Préfet de l'Ardèche,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de l'Environnement et notamment le titre IV du livre V relatif aux déchets ;

VU le code de la santé publique et notamment le titre I^{er} du livre III relatif à la protection de la santé et de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment le titre II du livre II de la II^{ème} partie relatif aux services communaux ;

VU le code forestier et notamment le titre II du livre III relatif à défense et à la lutte contre l'incendie ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment le titre I^{er} du livre VI relatif aux dispositions générales en matière de production et marchés ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le règlement sanitaire départemental et notamment le titre IV consacré à l'élimination des déchets et aux mesures de salubrité générale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-173-008 du 22 juin 2011 relatif à l'emploi du feu et au débroussaillage ;

SUR PROPOSITION DU Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Hormis pour les exploitants agricoles et forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle et pour les particuliers soumis à débroussaillage obligatoire, le brûlage des déchets verts ménagers et assimilés est interdit en tout temps dans le département de l'Ardèche, en application des dispositions du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental.

La destruction de ces déchets individuels ou collectifs à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation sur les installations classées.

Sans préjudice des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-173-008 du 22 juin 2011 susvisé, le présent arrêté fixe les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à cette interdiction.

Article 2 : *Dérogation pour les zones semi-urbaines ou rurales des communes dont les usagers n'ont pas accès à un service de collecte des déchets verts (déchèterie ou service équivalent)*

Les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets peuvent solliciter une dérogation à l'interdiction d'incinérer à l'air libre les déchets verts ménagers et assimilés pour les zones péri-urbaines ou rurales lorsque les usagers n'ont pas accès à un service de collecte des déchets verts (déchèterie ou service équivalent).

Les demandes de dérogation à l'interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre sont adressées au Préfet de l'Ardèche.

Elles précisent les raisons pour lesquelles la dérogation est sollicitée ainsi que les objectifs et les modalités envisagés en matière de développement de structures de gestion adaptées à ce type de déchets.

Les dérogations sont accordées par arrêté préfectoral pris après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques.

Article 3 : Dérogation relative aux pratiques à caractère agricole mises en œuvre par des non-exploitants agricoles

De manière transitoire, et à titre individuel, les maires pourront élargir les dispositions ouvertes aux exploitants agricoles en matière d'écobuage et d'incinération des déchets verts agricoles à des propriétaires non-agriculteurs sous réserve que l'opération s'effectue dans le cadre d'une pratique de type agricole et lorsqu'aucune pratique alternative au feu ne peut être mise en œuvre dans des conditions techniques et économiques raisonnables.

Les opérations faisant l'objet de cette dérogation sont soumises aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n° 2011-173-008 du 22 juin 2011 susvisé.

Article 4 : Dérogation individuelle à l'interdiction de brûler les déchets verts des professionnels ou des collectivités

Le Préfet peut autoriser, de manière exceptionnelle et par dérogation individuelle, le brûlage de certains déchets verts. L'octroi de cette dérogation est subordonné à des circonstances exceptionnelles comme la remise en état des berges après inondation ou l'entretien d'espaces naturels difficiles d'accès et lorsque aucune pratique alternative au feu ne peut être mise en œuvre dans des conditions techniques et économiques raisonnables.

Les demandes de dérogation à l'interdiction de brûler ces déchets verts sont adressées au Préfet de l'Ardèche. Elles constituent une des pièces du dossier de déclaration de travaux lorsque celui-ci est requis d'autre part.

Article 5 : Dispositions diverses

Outre l'interdiction totale d'emploi du feu à moins de 200m et à l'intérieur des bois, forêts, reboisements, plantations landes, garrigues et maquis qui s'impose à tous du 1^{er} juillet au 30 septembre, les incinérations de végétaux de toutes natures sont interdites en cas de prévision ou de constat de dégradation de la qualité de l'air ou en période rouge vis à vis du risque d'incendie.

En dehors des périodes d'interdiction mentionnées à l'alinéa précédent du présent article, les incinérations de végétaux relevant des régimes dérogatoires mentionnés aux articles 2 à 4 peuvent être pratiquées uniquement entre 11h00 et 15h30 pendant les mois de décembre à février et entre 10h00 et 16h30 les autres mois de l'année.

Dans tous les cas, l'emploi du feu et ses conséquences demeurent toujours sous la responsabilité de celui qui le met en œuvre et les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 6 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux devant le préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Article 7 : Publication

Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche.

Une copie sera adressée aux maires des communes d'Ardèche et aux présidents des intercommunalités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le secrétaire général du département de l'Ardèche, les maires des communes de l'Ardèche et les présidents des intercommunalités en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la déléguée de l'unité territoriale d'Ardèche de l'agence régionale de santé, le directeur départemental des territoires d'Ardèche sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Privas, le 12 Juin 2012

**... Ecobuage,
un mot du maire.**

La réglementation concernant l'écobuage a évolué depuis début mars avec un arrêté du Préfet qui interdit tout brûlage sauf pour les paysans et les exploitants forestiers. Désormais, vous devez amener vos déchets à la déchetterie de Colombier-le-Vieux.

Une question me vient à l'esprit : « Y'a-t-il moins d'émissions de gaz carbonique si vous allez à la déchetterie ou si vous brûlez sur place ??? ».

Dans le même sens que l'Association des Maires ruraux de l'Ardèche, je ferai part au Préfet par courrier de mon désaccord sur cet arrêté. Je vous encourage à lui écrire, peut-être que le bon sens reprendra le dessus et que vous pourrez continuer à brûler vos déchets paysagers.

De l'aube au crépuscule ... *Etat civil*

Les naissances

8 janvier 2011 : Elisa Lucie Lina **SUGIER** (La Planta)
25 mars 2011 : Eloane Suzon **BRINGER-PASANAU** (Benevy)
25 mars 2011 : Timéo Philippe **BRINGER-PASANAU** (Benevy)
21 avril 2011 : Rubens Nicolas Yvan **GRANGE** (Pouyol Ouest)
19 mai 2011 : Eva **FOMBONNE** (Les Clôts)
25 juin 2011 : Ewan Louis Régis **OLAGNON** (Les Bessons)
4 juillet 2011 : Julie Léonie Marie **OSTERNAUD** (Le Merle)
5 juillet 2011 : Eléna Marie-Line **CRESPIN** (Laumache)
23 août 2011 : Alissia Naomie Lysa **RYSIEWICZ** (Le Cros du Chêne)
6 octobre 2011 : Melvin Mathéo **AUDIBERT** (Pouyol)
13 décembre 2011 : Loan Yannis Morgan **MARMEY** (Grande rue)
23 avril 2012 : Malo, Pierre **CORBOLAN** (le Petit Bayle)
27 avril 2012 : Loéline **PEYRET** (la Grange)

Les mariages

2 juillet 2011 : Laurène **LUCATELLI** et Antoine **BENOIT** (Le Creux de Blanzon)
17 décembre 2011 : Veronica **GIRARD-DEPHANIX** et Jacques **MERCIER** (L'Alouette)
25 février 2012 : Julie **SCHERRER** et Sébastien **ROSSET** (Corsas)

Les décès

24 mai 2011 : Jean-Louis **BOSC** (Fanget)
31 mai 2011 : Henri **JULLIEN** (Mantelin)
13 février 2012 : Ginette **FAY** née SERRET (Les Clôts)
2 mars 2012 : Suzanne **BOSC** née KAUFMANN (Fanget)
3 avril 2012 : Robert **DI CICCIO** (Les Marions)
6 avril 2012 : Jean-Claude **BERNARD** (Navas)

Informations pratiques

La mairie (04 75 06 00 47) de St Victor est ouverte :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi après midi de 13h30 à 17h30

Vendredi et Samedi matin de 8h à 12h.

Permanence du Maire :
le Mardi (sur RdV conseillé)

Permanence du Maire et des adjoints : Samedi matin (sur RdV conseillé)

Le Conseil municipal se réunit une fois par mois.
Vous pouvez assister aux réunions . Consultez le tableau municipal !

Agence Postale communale : tous les matins de 9 h à 12 h sauf le lundi

Ouverture de la Bibliothèque : Mercredi 17 h - 18 h et Samedi 10 h 30 - 11 h 30

Courts de Tennis : réservations à la mairie. Tarifs : 5€ / heure - 15,30 € / semaine - 62 € / an

Adresses de quelques correspondants de presse.

Hebdo de l'Ardèche : Philippe Bouvet / bouvetphilippe@gmail.com

Revell, emilie.pezilla@hotmail.fr

Journal Tain Tournon : Jean Luc Lavigne / lavigne.victomas@wanadoo.fr

Dauphiné : François Causseque / causseque.francois@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Pays de St Félicien : 04 75 06 07 27

Médecins, Infirmiers, Pharmacie, Dentiste, Kinésithérapeute : sur St Félicien

Notez bien !

Navette pour le marché du vendredi à St Félicien.

En partenariat avec le Conseil Général, avec un financement par la commune, les habitants du pays peuvent utiliser une navette pour se rendre au marché. Nécessité d'inscription des personnes 2 jours avant. Lieu de départ à la demande sur la commune.

Horaires centre multimédia du Pays de St Félicien (Resp : Jean Marie Bourjat / 04 75 06 90 82)
(au 3ème étage du bâtiment de la Communauté de communes, place de l'église à St Félicien).

lundi : 16h30-18h / mercredi : 8h30-12h 13h30-18h / jeudi : 16h30-18h

vendredi : 8h30-12h 16h30-18h / samedi : 9h-12h.

Signalons entre autres services (photocopies, accès "toile mondiale", initiation à l'informatique ...) la consultation gratuite du site de l'ANPE, ainsi que des liaisons directes (visioconférences) pour les demandeurs d'emploi.



Un peu de sens civique ...
de gestion du bien commun ...
et du bien vivre ensemble ...!





*La vie va, inventive, parfois "moderne" ...
nous modifions l'espace de notre village mais ...*



*... la mémoire est trace ...
plus discrète, mais vivace ...*